

## MODIFICATION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR *LE RÉGIME DE PASSEPORT*

- 1. L'Annexe A de l'Instruction complémentaire relative à la Norme multilatérale 11-102 sur *le régime de passeport* est modifiée, sous l'intitulé « **Tous les territoires** » :
  - 1° par le remplacement de l'alinéa d par le suivant :
    - « d) Norme canadienne 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »;
  - 2° par le remplacement, dans l'alinéa e, du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs »;
  - 3° par le remplacement, dans l'alinéa *g*, des mots « *comité de vérification* » par les mots « *comité d'audit* ».
- 2. Les présentes modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.